

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 6 juillet 2015** à compter de **19 h 30** à laquelle sont présents : les conseillers et conseillères, messieurs et mesdames Allen Scott, Christian Caron, Marie Eve Plante-Hébert, Suzanne Perron, Pierre Vocino, Yves Senécal et Eve Barrette-Marchand, formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Donat Serres.

Le directeur général, monsieur Jean Bergeron et la greffière, madame Danielle Simard, sont également présents.

**2015-07-217**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Yves Senécal  
**APPUYÉ DE :** monsieur Allen Scott  
et résolu unanimement:

**D'ADOPTER** l'ordre du jour suivant :

1. **MOT DE BIENVENUE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 3.1 Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2015.
4. **APPROBATION D'UNE LISTE DE COMPTES ET SALAIRES**
5. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
  - 5.1 Liste des employés surnuméraires, occasionnels, temporaires et étudiants embauchés par le directeur général.
  - 5.2 Procès-verbal des rencontres tenues par le comité consultatif d'urbanisme les 6 et 14 mai 2015.
  - 5.3 Dépôt du rapport financier de la trésorière et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2014.
6. **ASSEMBLÉES PUBLIQUES DE CONSULTATION**
  - 6.1 Assemblée publique de consultation sur le projet de résolution numéro 2015-06-176 (PPCMOI) concernant la construction d'un immeuble commercial – 835, boulevard Taschereau (lot 4 882 127 du cadastre du Québec).
  - 6.2 Demande de dérogation mineure numéro 2014-096 relative au revêtement extérieur pour l'immeuble commercial projeté au 900, boulevard des Prés-Verts (lots 2 263 988, 3 523 237 et 3 523 238 du cadastre du Québec en voie de remplacement).
  - 6.3 Demande de dérogation mineure numéro 2014-098 relative au revêtement extérieur pour l'immeuble commercial projeté au 995, boulevard des Prés-Verts (lots 2 263 988, 3 523 237 et 3 523 238 du cadastre du Québec en voie de remplacement).
  - 6.4 Demande de dérogation mineure numéro 2015-037 relative à l'implantation d'un lave-auto détaché du bâtiment principal projeté au 995, boulevard des Prés-Verts (lots 2 263 988, 3 523 237 et 3 523 238 du cadastre du Québec en voie de remplacement).
  - 6.5 Demande de dérogation mineure numéro 2015-040 relative au revêtement extérieur d'un lave-auto détaché du bâtiment principal projeté au 995,

boulevard des Prés-Verts (lots 2 263 988, 3 523 237 et 3 523 238 du cadastre du Québec en voie de remplacement).

- 6.6 Demande de dérogation mineure numéro 2015-039 relative à l'empiètement d'une véranda dans la cour arrière de l'immeuble situé au 10, rue Rosaire-Circé (lot 1 917 162 du cadastre du Québec).

## **7. RÈGLEMENTS**

- 7.1 Adoption du règlement décrétant une dépense et un emprunt de 362 000 \$ pour le paiement des honoraires professionnels 2015 se rapportant à divers mandats.
- 7.2 Avis de motion 2015-15 – Règlement modifiant le règlement numéro 1366-M décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services offerts par la Ville de La Prairie pour l'année 2015.

## **8. RÉSOLUTIONS**

- 8.1 Adoption du second projet de résolution concernant la demande numéro 2015-029 (PPCMOI) concernant la construction d'un immeuble commercial – 835, boulevard Taschereau (4 882 127 du cadastre du Québec).
- 8.2 Dérogation mineure numéro 2014-096 relative au revêtement extérieur pour l'immeuble commercial projeté au 900, boulevard des Prés-Verts (lots 2 263 988, 3 523 237 et 3 523 238 du cadastre du Québec en voie de remplacement).
- 8.3 Dérogation mineure numéro 2014-098 relative au revêtement extérieur pour l'immeuble commercial projeté au 995, boulevard des Prés-Verts (lots 2 263 988, 3 523 237 et 3 523 238 du cadastre du Québec en voie de remplacement).
- 8.4 Dérogation mineure numéro 2015-037 relative à l'implantation d'un lave-auto détaché du bâtiment principal projeté au 995, boulevard des Prés-Verts (lots 2 263 988, 3 523 237 et 3 523 238 du cadastre du Québec en voie de remplacement).
- 8.5 Dérogation mineure numéro 2015-040 relative au revêtement extérieur d'un lave-auto détaché du bâtiment principal projeté au 995, boulevard des Prés-Verts (lots 2 263 988, 3 523 237 et 3 523 238 du cadastre du Québec en voie de remplacement).
- 8.6 Dérogation mineure numéro 2015-039 relative à l'empiètement d'une véranda dans la cour arrière de l'immeuble situé au 10, rue Rosaire-Circé (lot 1 917 162 du cadastre du Québec).
- 8.7 Demande d'approbation du PIIA numéro 2015-026 concernant une rénovation commerciale, assujettie au secteur PIIA « Boulevard Taschereau » - 1200, boulevard Taschereau (Sélection Rive-Sud) (Zone C-628).
- 8.8 Demande d'approbation du PIIA numéro 2014-072 concernant la construction d'un immeuble commercial « C », assujettie au secteur PIIA « Vitrine autoroutière commerciale » - 900, boulevard des Prés-Verts (Zone C-302).
- 8.9 Demande d'approbation du PIIA numéro 2014-073 concernant la construction d'un immeuble commercial « J », assujettie au secteur PIIA « Vitrine autoroutière commerciale » - 995, boulevard des Prés-Verts (Zone C-302).
- 8.10 Demande d'approbation du PIIA numéro 2014-074 concernant la construction d'un immeuble commercial « K », assujettie au secteur PIIA « Vitrine autoroutière commerciale » - 985, boulevard des Prés-Verts (Zone C-302).

- 8.11 Demande d'approbation du PIIA numéro 2015-027 concernant un projet de rénovation résidentielle, assujettie au secteur PIIA « Faubourg » - 660, rue Saint-Charles (Zone H-034).
- 8.12 Demande d'approbation du PIIA numéro 2015-028 concernant un projet d'affichage commercial, assujettie au secteur PIIA « Chemin de Saint-Jean » - 554, chemin de Saint-Jean (Zone C-032).
- 8.13 Demande d'approbation du PIIA numéro 2015-030 concernant une rénovation commerciale, assujettie au secteur PIIA « Boulevard Taschereau » - 50, boulevard Taschereau (Place La Citière) (Zone C-128).
- 8.14 Demande d'approbation du PIIA numéro 2015-031 concernant un agrandissement résidentiel, assujettie aux dispositions applicables à l'ajout d'un deuxième étage - 170, rue Abel (Zone H-216).
- 8.15 Demande d'approbation du PIIA numéro 2015-033 concernant un projet d'affichage commercial, assujettie au secteur PIIA « Chemin de Saint-Jean » - 1503, chemin de Saint-Jean (Zone C-212).
- 8.16 Demande d'approbation du PIIA numéro 2015-034 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée, assujettie au secteur PIIA « Domaine de la Nature » - 285, rue du Monarque (Zone H-321).
- 8.17 Demande d'approbation du PIIA numéro 2015-035 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée, assujettie au secteur PIIA « Domaine de la Nature » - 290, rue du Monarque (Zone H-321).
- 8.18 Demande d'approbation du PIIA numéro 2015-036 concernant une rénovation industrielle, assujettie au secteur PIIA « Industriel » - 1975, rue Jean-Marie-Langlois (Zone I-507).
- 8.19 Demande d'approbation du PIIA numéro 2014-079 concernant la construction d'habitations unifamiliales isolées, assujettie au secteur PIIA « Domaine de la Nature » - rue du Monarque (Zone H-321).
- 8.20 Permanence d'un régisseur culturel au Service des loisirs.
- 8.21 Nomination d'un chauffeur "A" au Service des travaux publics.
- 8.22 Mise à jour de la grille salariale d'employés saisonniers pour l'année 2015.
- 8.23 Autorisation de vente d'alcool dans le cadre d'un tournoi de handball au parc des Prés-Verts.
- 8.24 Demande d'utilisation du parc Victorin-Roy par le Complexe Le Partage.
- 8.25 Félicitations à Nadeau, Nadeau, Blondin, architectes inc. dans le cadre du Panthéon de l'excellence de la Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon.
- 8.26 Félicitations à l'entreprise M.A.C. Électrique inc. dans le cadre du Panthéon de l'excellence de la Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon.
- 8.27 Félicitations au Complexe Le Partage dans le cadre du Panthéon de l'excellence de la Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon.
- 8.28 Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de pneus neufs, rechapés et remoulés.
- 8.29 Octroi d'un contrat pour la fourniture d'une chargeuse sur pneus.
- 8.30 Octroi d'un contrat pour la fourniture d'un camion avec cabine d'équipe et châssis.

- 8.31 Octroi d'un mandat de services professionnels d'ingénierie pour la surveillance des travaux du prolongement des infrastructures du boulevard des Prés-Verts.
- 8.32 Octroi d'un mandat de services professionnels pour la modification du plan et des règlements d'urbanisme - Concordance règlement 170 MRC de Roussillon.
- 8.33 Octroi d'un contrat pour le prolongement des infrastructures du boulevard des Prés-Verts.
- 8.34 Rejet de soumission - Installation de béton estampé pour abribus.
- 8.35 Octroi d'un contrat pour des travaux d'infrastructures sur la rue Longtin.
- 8.36 Octroi d'un contrat pour la fourniture de chlorure de sodium en vrac pour la saison hivernale 2015-2016.
- 8.37 Vente d'une parcelle de terrain (lot 3 982 378 du cadastre du Québec) sur la rue Mailloux.
- 8.38 Autorisation de signature – Demande de modification du certificat d'autorisation - Dépôt de neiges usées situé au 725, rue Bernier.
- 8.39 Autorisation de signature – Demande de certificat d'autorisation – Plateforme pour la gestion des résidus de balai de rue au 725, rue Bernier.
- 8.40 Autorisation de signature – Promesse de servitude pour lignes de télécommunication et de câblodistribution souterraines – Vidéotron s.e.n.c.
- 8.41 Autorisation de signature – Acte de vente entre 9305-0490 Québec inc. et la Ville de La Prairie - Lot 5 667 635 du cadastre du Québec.
- 8.42 Délégation d'autorisation de signature – Autorisation et entente pour l'aménagement d'une terrasse de restaurant sur une emprise publique.
- 8.43 Résolution de concordance pour une émission d'obligations au montant de 12 541 000 \$.
- 8.44 Résolution de courte échéance pour une émission d'obligations au montant de 12 541 000 \$.
- 8.45 Résolution de prolongation pour une émission d'obligations au montant de 12 541 000 \$.
- 8.46 Adjudication d'une émission d'obligations au montant de 12 541 000 \$.
- 8.47 Rapport 2014 concernant le plan d'action municipal 2011-2012-2013 à l'égard des personnes handicapées.
- 8.48 Nomination d'un représentant substitut de la Ville auprès de TARSO.
- 8.49 Affectation d'excédent 2014.
- 8.50 Appui à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries – Projet de terrain de soccer-football synthétique.

**9. APPUIS FINANCIERS ET DEMANDES DIVERSES**

- 9.1 Aide financière à la Maison d'hébergement L'Égide – Souper-bénéfice annuel.
- 9.2 Aide financière à une athlète laprairienne en volleyball.

**10. VARIA**

**11. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL (3 MINUTES PAR CONSEILLER)**

**12. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES / 1 QUESTION PAR INTERVENANT)**

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

**ADOPTÉE**

**2015-07-218**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

La greffière s'étant conformée aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, est dispensée de donner lecture du procès-verbal.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Suzanne Perron

**APPUYÉ DE** : monsieur Yves Senécal

et résolu unanimement:

**D'ADOPTER**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 1<sup>er</sup> juin 2015 à 19 h 30.

**ADOPTÉE**

**2015-07-219**

**APPROBATION D'UNE LISTE DE COMPTES ET SALAIRES**

**ATTENDU** le document produit par les Services administratifs et financiers en date du 3 juillet 2015 et déposé lors de la présente séance pour être conservé aux archives de la Ville;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Suzanne Perron

**APPUYÉ DE** : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement:

**D'APPROUVER** les dépenses au montant de 2 218 476,14 \$ pour les activités financières, de 276 632,80 \$ pour les activités d'investissement et de 1 395 669,14 \$ pour les salaires.

**D'AUTORISER** la trésorière à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, son certificat de disponibilité de crédits ayant été émis.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES EMPLOYÉS SURNUMÉRAIRES, OCCASIONNELS, TEMPORAIRES ET ÉTUDIANTS EMBAUCHÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Conformément aux dispositions de l'article 4.2 du règlement 1231-M en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, le directeur général dépose la liste des salariés embauchés depuis la dernière séance ordinaire.

Ce document sera déposé aux archives de la municipalité.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DES RENCONTRES TENUES PAR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME LES 6 ET 14 MAI 2015**

Les membres du conseil prennent connaissance de ces procès-verbaux, qui seront déposés aux archives de la municipalité.

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE LA TRÉSORIÈRE ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'ANNÉE 2014**

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le rapport financier de la trésorière et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 sont déposés.

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÉOLUTION NUMÉRO 2015-06-176 (PPCMOI) CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE COMMERCIAL – 835, BOULEVARD TASCHEREAU (4 882 127 DU CADASTRE DU QUÉBEC)**

À la demande de Monsieur le Maire, un représentant du Service de l'urbanisme explique les objets du projet de résolution numéro 2015-06-176 relatif à la demande numéro 2015-029 (PPCMOI) pour la construction d'un immeuble commercial situé au 835, boulevard Taschereau (lot 4 882 127 du cadastre du Québec) ainsi que les conséquences de son adoption.

Le maire invite ensuite les personnes qui désirent s'exprimer à se faire entendre sur ce projet de résolution.

Des questions et/ou commentaires portant sur les sujets suivants sont soumis à l'attention des membres du conseil :

- aires de stationnement pour les employés;
- projets privés – bureaux;
- bâtisse en "cube" inspiration américaine;
- dimension de la bâtisse/terrain.

Par la suite, la greffière identifie chacune des dispositions du projet qui sont susceptibles d'approbation référendaire et explique la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que la résolution contenant ces dispositions soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter.

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2014-096 RELATIVE AU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR POUR L'IMMEUBLE COMMERCIAL PROJETÉ AU 900, BOULEVARD DES PRÉS-VERTS (LOTS 2 263 988, 3 523 237 ET 3 523 238 DU CADASTRE DU QUÉBEC EN VOIE DE REMPLACEMENT)**

La demande a pour objet de rendre conformes les matériaux de revêtement extérieur selon les éléments suivants, lesquels dérogent aux articles 1098 et 1100 du règlement de zonage numéro 1250 :

- sur le mur arrière, pose d'un matériau de la classe A (briques) dans une proportion de 67 % au lieu de 75 % du mur. Si acceptée, la dérogation serait de l'ordre de 8 %, représentant une surface de 51 mètres carrés recouverte d'un matériau de la classe B (parement d'acrylique) au lieu d'un matériau de la classe A (briques).

Monsieur le Maire invite ensuite toute personne intéressée à se faire entendre à l'égard de cette demande de dérogation mineure avant la prise de décision par le conseil.

Des questions et/ou commentaires portant sur les sujets suivants sont soumis à l'attention des membres du conseil :

- type de commerces qui auront leur place d'affaires à cet endroit;
- dimension des enseignes.

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2014-098 RELATIVE AU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR POUR L'IMMEUBLE COMMERCIAL PROJETÉ AU 995, BOULEVARD DES PRÉS-VERTS (LOTS 2 263 988, 3 523 237 ET 3 523 238 DU CADASTRE DU QUÉBEC EN VOIE DE REMPLACEMENT)**

La demande a pour objet de rendre conformes les matériaux de revêtement extérieur selon les éléments suivants, lesquels dérogent aux articles 1098 et 1100 du règlement de zonage numéro 1250 :

- sur le mur avant, pose d'un matériau de la classe A (briques) dans une proportion de 69 % au lieu de 75 % du mur. Si acceptée, la dérogation serait de l'ordre de 6 %, représentant une surface de 17 mètres carrés recouverte d'un matériau de la classe B (parement d'acrylique) et d'un matériau de la classe C (parement de métal préfini) au lieu d'un matériau de la classe A (briques);
- sur le mur arrière, pose d'un matériau de la classe A (briques) dans une proportion de 68 % au lieu de 75 % du mur. Si acceptée, la dérogation serait de l'ordre de 7%, représentant une surface de 19,3 mètres carrés recouverte d'un matériau de la classe B (parement d'acrylique) et d'un matériau de la classe C (parement de métal préfini) au lieu d'un matériau de la classe A (briques).

Monsieur le Maire invite ensuite toute personne intéressée à se faire entendre à l'égard de cette demande de dérogation mineure avant la prise de décision par le conseil.

Une question portant sur la couleur de la brique installée sur l'ensemble de l'immeuble est soumise à l'attention des membres du conseil.

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2015-037 RELATIVE À L'IMPLANTATION D'UN LAVE-AUTO DÉTACHÉ DU BÂTIMENT PRINCIPAL PROJETÉ AU 995, BOULEVARD DES PRÉS-VERTS (LOTS 2 263 988, 3 523 237 ET 3 523 238 DU CADASTRE DU QUÉBEC EN VOIE DE REMPLACEMENT)**

La demande a pour objet de rendre conforme l'implantation projetée d'un lave-auto situé à 1,0 mètre de la ligne arrière du terrain au lieu des 2 mètres prévus à l'article 442 du règlement de zonage numéro 1250.

La dérogation, si accordée, créera un empiètement de 1 mètre dans la marge arrière.

Monsieur le Maire invite ensuite toute personne intéressée à se faire entendre à l'égard de cette demande de dérogation mineure avant la prise de décision par le conseil.

Une question portant sur la circulation plus dense est soumise à l'attention des membres du conseil.

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2015-040 RELATIVE AU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR D'UN LAVE-AUTO DÉTACHÉ DU BÂTIMENT PRINCIPAL PROJETÉ AU 995, BOULEVARD DES PRÉS-VERTS (LOTS 2 263 988, 3 523 237 ET 3 523 238 DU CADASTRE DU QUÉBEC EN VOIE DE REMPLACEMENT)**

La demande a pour objet de rendre conformes les matériaux de revêtement extérieur selon les éléments suivants, lesquels dérogent aux articles 1098 et 1100 du règlement de zonage numéro 1250 :

- sur le mur latéral droit (façade nord) et le mur latéral gauche (façade sud), pose d'un matériau de la classe A (briques) dans une proportion de 71 % au lieu de 75 % du mur. Si acceptée, la dérogation serait de l'ordre de 4 %, représentant une surface de 1 mètre carré recouverte d'un matériau de la classe B (parement d'acrylique) au lieu d'un matériau de la classe A (briques);

Monsieur le Maire invite ensuite toute personne intéressée à se faire entendre à l'égard de cette demande de dérogation mineure avant la prise de décision par le conseil.

Une question portant sur la durabilité des matériaux est soumise à l'attention des membres du conseil.

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2015-039 RELATIVE À L'EMPIÈTEMENT D'UNE VÉRANDA DANS LA COUR ARRIÈRE DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 10, RUE ROSAIRE-CIRCÉ (LOT 1 917 162 DU CADASTRE DU QUÉBEC)**

La demande a pour objet de régulariser l'empiètement d'une véranda existante dans la cour arrière. La véranda est implantée à 7,92 mètres de la limite arrière du terrain au lieu de 8 mètres tel que prévu au règlement de zonage numéro 1250.

La dérogation, si accordée, créera un empiètement de 0,08 mètre dans la marge de recul arrière.

Monsieur le Maire invite ensuite toute personne intéressée à se faire entendre à l'égard de cette demande de dérogation mineure avant la prise de décision par le conseil.

Une question portant sur le permis émis et la dimension de la véranda est soumise à l'attention des membres du conseil.

**2015-07-220**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1376-E**

**ATTENDU** l'avis de motion 2015-14 donné lors de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> juin 2015;

**ATTENDU** que toutes et chacune des dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées, notamment celle relative à la dispense de lecture du règlement;

**ATTENDU** que ce règlement décrète une dépense et un emprunt de 362 000 \$, que l'objet de ce règlement est de procéder au paiement des honoraires professionnels 2015 de divers mandats;

**ATTENDU** que l'emprunt de 362 000 \$ est remboursable par les contribuables de l'ensemble de la municipalité comme suit:

- sur une période de quinze ans pour un montant de 199 000 \$;
- sur une période de cinq ans, pour un montant de 163 000 \$;

**ATTENDU** que l'objet du présent règlement, sa portée, son coût, son mode de financement, de paiement et de remboursement ont été mentionnés à haute voix;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Christian Caron

**APPUYÉ DE** : madame Eve Barrette-Marchand

et résolu unanimement:

**D'ADOPTER** le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1376-E**

---

DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 362 000 \$  
POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS 2015  
SE RAPPORTANT À DIVERS MANDATS

---

**ADOPTÉE**

**AVIS DE MOTION 2015-15 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1366-M DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DE DIVERS TARIFS RELATIFS AUX BIENS ET SERVICES OFFERTS PAR LA VILLE DE LA PRAIRIE POUR L'ANNÉE 2015**

Avis de motion est donné par monsieur Pierre Vocino qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 1366-M décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services offerts par la Ville de La Prairie pour l'année 2015.

Les membres du conseil ont reçu le règlement visé par l'avis de motion.

**2015-07-221**

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÉOLUTION CONCERNANT LA DEMANDE NUMÉRO 2015-029 (PPCMOI) CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE COMMERCIAL – 835, BOULEVARD TASCHEREAU (4 882 127 DU CADASTRE DU QUÉBEC)**

**ATTENDU** qu'un premier projet de résolution numéro 2015-06-176 a été adopté par le conseil municipal le 1<sup>er</sup> juin 2015 concernant la demande numéro 2015-029 (PPCMOI) effectuée en vertu du règlement numéro 1321 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

**ATTENDU** l'assemblée publique de consultation tenue ce jour préalablement à l'adoption de la présente résolution;

**ATTENDU** l'affichage en cours sur l'emplacement visé par la présente demande;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Christian Caron

**APPUYÉ DE :** monsieur Allen Scott

et résolu unanimement:

**D'ADOPTER**, en vertu du règlement 1321 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), un second projet de résolution afin d'accorder la demande d'autorisation pour la construction d'un immeuble commercial au 835, boulevard Taschereau (lot 4 882 127 du cadastre du Québec), afin de permettre :

- l'aménagement de 29 cases de stationnement au lieu de 39 cases, comme prévoit le règlement;
- l'implantation de 6 cases de stationnement à 0 mètre de la limite de la rue Lavoie alors qu'elles devraient être à une distance de 3 mètres;
- le non-respect de la largeur de l'aire d'isolement entre toute aire de stationnement de même que toute allée de circulation et toute ligne avant de terrain qui devrait être de 3 mètres en vertu du règlement;
- le non-respect de l'aire d'isolement qui devrait être de 2 mètres entre toute allée d'accès et toute aire de stationnement sur un parcours, calculée depuis l'entrée charretière d'une longueur de 8,5 mètres;
- le non-respect de la zone tampon qui, dans sa partie la plus étroite, aura une largeur de 2,14 mètres alors que le règlement prévoit 5 mètres;
- l'implantation de conteneurs semi-enfouis dans une cour avant secondaire (rue Page).

le tout, tel que montré aux plans suivants :

- le plan projet d'implantation et de lotissement préparé par Denis Moreau, arpenteur-géomètre, daté du 26 avril 2012;
- les plans d'architecture, préparés par David Smith, architecte, feuillet DS-1510, et pages A01 à A05, datés du 12 mai 2015;
- la planche d'échantillons préparée par David Smith, architecte, déposée au dossier;

- le plan de plantations préparé par Pierre Van Acker, daté du 8 septembre 2011;

et ce, aux conditions suivantes :

- un plan d'architecture complet, préparé par un architecte, de même que tous les autres plans des professionnels requis au dossier, devront être déposés pour approbation avant l'émission du permis.

Par l'acceptation du PPCMOI numéro 2015-029, l'implantation et l'intégration architecturale du projet de construction de l'immeuble commercial projeté répondent aux objectifs et critères applicables au secteur PIIA « Boulevard Taschereau » du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1251.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

**ADOPTÉE**

**2015-07-222**

**DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2014-096 RELATIVE AU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR POUR L'IMMEUBLE COMMERCIAL PROJETÉ AU 900, BOULEVARD DES PRÉS-VERTS (LOTS 2 263 988, 3 523 237 ET 3 523 238 DU CADASTRE DU QUÉBEC EN VOIE DE REMPLACEMENT)**

**ATTENDU** qu'une demande de dérogation mineure a été présentée au conseil municipal en rapport avec l'immeuble commercial projeté au 900, boulevard des Prés-Verts (lots 2 263 988, 3 523 237 et 3 523 238 du cadastre du Québec en voie de remplacement);

**ATTENDU** que la demande a pour objet de rendre conformes les matériaux de revêtement extérieur selon les éléments suivants, lesquels dérogent aux articles 1098 et 1100 du règlement de zonage numéro 1250 :

- sur le mur arrière, pose d'un matériau de la classe A (briques) dans une proportion de 67 % au lieu de 75 % du mur. Si acceptée, la dérogation serait de l'ordre de 8 %, représentant une surface de 51 mètres carrés recouverte d'un matériau de la classe B (parement d'acrylique) au lieu d'un matériau de la classe A (briques);

**ATTENDU** les recommandations 2015-05 et 2015-36 faites par le comité consultatif d'urbanisme les 4 février 2015 et 6 mai 2015;

**ATTENDU** l'assemblée publique tenue ce jour, antérieurement à l'adoption de la présente résolution;

**ATTENDU** les questions ou commentaires soumis à l'attention du conseil;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Yves Sénécal

**APPUYÉ DE** : monsieur Pierre Vocino  
et résolu unanimement:

**D'ACCORDER** la dérogation mineure demandée, les attendus ci-dessus faisant partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

2015-07-223

**DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2014-098 RELATIVE AU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR POUR L'IMMEUBLE COMMERCIAL PROJETÉ AU 995, BOULEVARD DES PRÉS-VERTS (LOTS 2 263 988, 3 523 237 ET 3 523 238 DU CADASTRE DU QUÉBEC EN VOIE DE REMPLACEMENT)**

**ATTENDU** qu'une demande de dérogation mineure a été présentée au conseil municipal en rapport avec l'immeuble commercial projeté au 995, boulevard des Prés-Verts (lots 2 263 988, 3 523 237 et 3 523 238 du cadastre du Québec en voie de remplacement);

**ATTENDU** que la demande a pour objet de rendre conformes les matériaux de revêtement extérieur selon les éléments suivants, lesquels dérogent aux articles 1098 et 1100 du règlement de zonage numéro 1250 :

- sur le mur avant, pose d'un matériau de la classe A (briques) dans une proportion de 69 % au lieu de 75 % du mur. Si acceptée, la dérogation serait de l'ordre de 6 %, représentant une surface de 17 mètres carrés recouverte d'un matériau de la classe B (parement d'acrylique) et d'un matériau de la classe C (parement de métal préfini) au lieu d'un matériau de la classe A (briques);
- sur le mur arrière, pose d'un matériau de la classe A (briques) dans une proportion de 68 % au lieu de 75 % du mur. Si acceptée, la dérogation serait de l'ordre de 7%, représentant une surface de 19,3 mètres carrés recouverte d'un matériau de la classe B (parement d'acrylique) et d'un matériau de la classe C (parement de métal préfini) au lieu d'un matériau de la classe A (briques);

**ATTENDU** la recommandation 2015-37 faite par le comité consultatif d'urbanisme le 6 mai 2015;

**ATTENDU** l'assemblée publique tenue ce jour, antérieurement à l'adoption de la présente résolution;

**ATTENDU** les questions ou commentaires soumis à l'attention du conseil;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Suzanne Perron

**APPUYÉ DE** : madame Eve Barrette-Marchand  
et résolu unanimement:

**D'ACCORDER** la dérogation mineure demandée, les attendus ci-dessus faisant partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

2015-07-224

**DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2015-037 RELATIVE À L'IMPLANTATION D'UN LAVE-AUTO DÉTACHÉ DU BÂTIMENT PRINCIPAL PROJETÉ AU 995, BOULEVARD DES PRÉS-VERTS (LOTS 2 263 988, 3 523 237 ET 3 523 238 DU CADASTRE DU QUÉBEC EN VOIE DE REMPLACEMENT)**

**ATTENDU** qu'une demande de dérogation mineure a été présentée au conseil municipal en rapport avec l'implantation d'un lave-auto détaché du bâtiment principal projeté au 995, boulevard des Prés-Verts (lots 2 263 988, 3 523 237 et 3 523 238 du cadastre du Québec en voie de remplacement);

**ATTENDU** que la demande a pour objet de rendre conforme l'implantation projetée d'un lave-auto situé à 1,0 mètre de la ligne arrière du terrain au lieu des 2 mètres prévus à l'article 442 du règlement de zonage numéro 1250.

La dérogation, si accordée, créera un empiètement de 1 mètre dans la marge arrière.

**ATTENDU** la recommandation 2015-49 faite par le comité consultatif d'urbanisme le 3 juin 2015;

**ATTENDU** l'assemblée publique tenue ce jour, antérieurement à l'adoption de la présente résolution;

**ATTENDU** les questions ou commentaires soumis à l'attention du conseil;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Eve Barrette-Marchand

**APPUYÉ DE** : monsieur Yves Sénécal

et résolu unanimement:

**D'ACCORDER** la dérogation mineure demandée, les attendus ci-dessus faisant partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**2015-07-225**

**DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2015-040 RELATIVE AU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR D'UN LAVE-AUTO DÉTACHÉ DU BÂTIMENT PRINCIPAL PROJETÉ AU 995, BOULEVARD DES PRÉS-VERTS (LOTS 2 263 988, 3 523 237 ET 3 523 238 DU CADASTRE DU QUÉBEC EN VOIE DE REMPLACEMENT)**

**ATTENDU** qu'une demande de dérogation mineure a été présentée au conseil municipal en rapport avec le revêtement extérieur d'un lave-auto détaché du bâtiment principal projeté au 995, boulevard des Prés-Verts (lots 2 263 988, 3 523 237 et 3 523 238 du cadastre du Québec en voie de remplacement);

**ATTENDU** que la demande a pour objet de rendre conformes les matériaux de revêtement extérieur selon les éléments suivants, lesquels dérogent aux articles 1098 et 1100 du règlement de zonage numéro 1250 :

- sur le mur latéral droit (façade nord) et le mur latéral gauche (façade sud), pose d'un matériau de la classe A (briques) dans une proportion de 71 % au lieu de 75 % du mur. Si acceptée, la dérogation serait de l'ordre de 4 %, représentant une surface de 1 mètre carré recouverte d'un matériau de la classe B (parement d'acrylique) au lieu d'un matériau de la classe A (briques);

**ATTENDU** la recommandation 2015-37 faite par le comité consultatif d'urbanisme le 6 mai 2015;

**ATTENDU** l'assemblée publique tenue ce jour, antérieurement à l'adoption de la présente résolution;

**ATTENDU** les questions ou commentaires soumis à l'attention du conseil;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Pierre Vocino

**APPUYÉ DE** : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement:

**D'ACCORDER** la dérogation mineure demandée, les attendus ci-dessus faisant partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**2015-07-226**

**DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2015-039 RELATIVE À L'EMPIÈTEMENT D'UNE VÉRANDA DANS LA COUR ARRIÈRE DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 10, RUE ROSAIRE-CIRCÉ (LOT 1 917 162 DU CADASTRE DU QUÉBEC)**

**ATTENDU** qu'une demande de dérogation mineure a été présentée au conseil municipal en rapport avec l'immeuble situé au 10, rue Rosaire-Circé (lot 1 917 162 du cadastre du Québec);

**ATTENDU** que la demande a pour objet de régulariser l'empiètement d'une véranda existante dans la cour arrière. La véranda est implantée à 7,92 mètres de la limite

arrière du terrain au lieu de 8 mètres tel que prévu au règlement de zonage numéro 1250.

La dérogation, si accordée, créera un empiètement de 0,08 mètre dans la marge de recul arrière.

**ATTENDU** la recommandation 2015-51 faite par le comité consultatif d'urbanisme le 3 juin 2015;

**ATTENDU** l'assemblée publique tenue ce jour, antérieurement à l'adoption de la présente résolution;

**ATTENDU** les questions ou commentaires soumis à l'attention du conseil;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Suzanne Perron

**APPUYÉ DE** : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement:

**D'ACCORDER** la dérogation mineure demandée, les attendus ci-dessus faisant partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**2015-07-227**

**DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2015-026 CONCERNANT UNE RÉNOVATION COMMERCIALE, ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA « BOULEVARD TASCHEREAU » - 1200, BOULEVARD TASCHEREAU (SÉLECTION RIVE-SUD) (ZONE C-628)**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Allen Scott

**APPUYÉ DE** : madame Eve Barrette-Marchand

et résolu unanimement:

**D'APPROUVER** la recommandation 2015-31 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2015-026 concernant une rénovation commerciale pour l'immeuble situé au 1200, boulevard Taschereau (Sélection Rive-Sud), à la condition stipulée dans la recommandation.

**ADOPTÉE**

**2015-07-228**

**DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2014-072 CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE COMMERCIAL « C », ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA « VITRINE AUTOROUTIÈRE COMMERCIALE » - 900, BOULEVARD DES PRÉS-VERTS (ZONE C-302)**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Yves Sénécal

**APPUYÉ DE** : monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement:

**D'APPROUVER** la recommandation 2015-36 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2014-072 concernant la construction d'un immeuble commercial « C » au 900, boulevard des Prés-Verts, aux conditions stipulées dans la recommandation.

**ADOPTÉE**

2015-07-229

**DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2014-073 CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE COMMERCIAL « J », ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA « VITRINE AUTOROUTIÈRE COMMERCIALE » - 995, BOULEVARD DES PRÉS-VERTS (ZONE C-302)**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Christian Caron  
**APPUYÉ DE :** madame Eve Barrette-Marchand  
et résolu unanimement:

**D'APPROUVER** la recommandation 2015-37 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2014-073 concernant la construction d'un immeuble commercial « J » au 995, boulevard des Prés-Verts, aux conditions stipulées dans la recommandation.

**ADOPTÉE**

2015-07-230

**DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2014-074 CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE COMMERCIAL « K », ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA « VITRINE AUTOROUTIÈRE COMMERCIALE » - 985, BOULEVARD DES PRÉS-VERTS (ZONE C-302)**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Suzanne Perron  
**APPUYÉ DE :** monsieur Pierre Vocino  
et résolu unanimement:

**D'APPROUVER** la recommandation 2015-38 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2014-074 concernant la construction d'un immeuble commercial « K » au 985, boulevard des Prés-Verts, aux conditions stipulées dans la recommandation.

**ADOPTÉE**

2015-07-231

**DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2015-027 CONCERNANT UN PROJET DE RÉNOVATION RÉSIDENIELLE, ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA « FAUBOURG » - 660, RUE SAINT-CHARLES (ZONE H-034)**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Eve Barrette-Marchand  
**APPUYÉ DE :** monsieur Christian Caron  
et résolu unanimement:

**D'APPROUVER** la recommandation 2015-40 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2015-027 concernant un projet de rénovation résidentielle pour l'immeuble situé au 660, rue Saint-Charles.

**ADOPTÉE**

2015-07-232

**DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2015-028 CONCERNANT UN PROJET D'AFFICHAGE COMMERCIAL, ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA « CHEMIN DE SAINT-JEAN » - 554, CHEMIN DE SAINT-JEAN (ZONE C-032)**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Christian Caron  
**APPUYÉ DE :** madame Suzanne Perron  
et résolu unanimement:

**D'APPROUVER** la recommandation 2015-41 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2015-028 concernant un projet d'affichage commercial pour l'immeuble situé au 554, chemin de Saint-Jean.

**ADOPTÉE**

**2015-07-233**

**DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2015-030 CONCERNANT UNE RÉNOVATION COMMERCIALE, ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA « BOULEVARD TASCHEREAU » - 50, BOULEVARD TASCHEREAU (PLACE LA CITIÈRE) (ZONE C-128)**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Suzanne Perron

**APPUYÉ DE :** monsieur Allen Scott

et résolu unanimement:

**D'APPROUVER** la recommandation 2015-42 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2015-030 concernant une rénovation commerciale pour l'immeuble situé au 50, boulevard Taschereau (Place La Citière), à la condition stipulée dans la recommandation.

**ADOPTÉE**

**2015-07-234**

**DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2015-031 CONCERNANT UN AGRANDISSEMENT RÉSIDENTIEL, ASSUJETTIE AUX DISPOSITIONS APPLICABLES À L'AJOUT D'UN DEUXIÈME ÉTAGE - 170, RUE ABEL (ZONE H-216)**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Pierre Vocino

**APPUYÉ DE :** madame Eve Barrette-Marchand

et résolu unanimement:

**D'APPROUVER** la recommandation 2015-43 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2015-031 concernant un agrandissement résidentiel pour l'immeuble situé au 170, rue Abel, à la condition stipulée dans la recommandation.

**ADOPTÉE**

**2015-07-235**

**DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2015-033 CONCERNANT UN PROJET D'AFFICHAGE COMMERCIAL, ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA « CHEMIN DE SAINT-JEAN » - 1503, CHEMIN DE SAINT-JEAN (ZONE C-212)**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Yves Senécal

**APPUYÉ DE :** monsieur Christian Caron

et résolu unanimement:

**D'APPROUVER** la recommandation 2015-44 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2015-033 concernant un projet d'affichage commercial pour l'immeuble situé au 1503, chemin de Saint-Jean.

**ADOPTÉE**

2015-07-236

**DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2015-034 CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE, ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA « DOMAINE DE LA NATURE » - 285, RUE DU MONARQUE (ZONE H-321)**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Eve Barrette-Marchand  
**APPUYÉ DE :** monsieur Allen Scott  
et résolu unanimement:

**D'APPROUVER** la recommandation 2015-45 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2015-034 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 285, rue du Monarque, dans le Domaine de la Nature.

**ADOPTÉE**

2015-07-237

**DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2015-035 CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE, ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA « DOMAINE DE LA NATURE » - 290, RUE DU MONARQUE (ZONE H-321)**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Suzanne Perron  
**APPUYÉ DE :** monsieur Pierre Vocino  
et résolu unanimement:

**D'APPROUVER** la recommandation 2015-46 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2015-035 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 290, rue du Monarque, dans le Domaine de la Nature.

**ADOPTÉE**

2015-07-238

**DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2015-036 CONCERNANT UNE RÉNOVATION INDUSTRIELLE, ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA « INDUSTRIEL » - 1975, RUE JEAN-MARIE-LANGLOIS (ZONE I-507)**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Allen Scott  
**APPUYÉ DE :** monsieur Yves Sénécal  
et résolu unanimement:

**D'APPROUVER** la recommandation 2015-48 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2015-036 concernant une rénovation industrielle pour l'immeuble situé au 1975, rue Jean-Marie-Langlois.

**ADOPTÉE**

2015-07-239

**DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2014-079 CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'HABITATIONS UNIFAMILIALES ISOLÉES, ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA « DOMAINE DE LA NATURE » - RUE DU MONARQUE (ZONE H-321)**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Eve Barrette-Marchand  
**APPUYÉ DE :** monsieur Christian Caron  
et résolu unanimement:

**D'APPROUVER** les recommandations 2014-93 et 2015-47 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2014-079 concernant la

construction d'habitations unifamiliales isolées sur la rue du Monarque, dans le Domaine de la Nature, aux conditions stipulées dans la recommandation numéro 2014-93.

**ADOPTÉE**

**2015-07-240**

**PERMANENCE D'UN RÉGISSEUR CULTUREL AU SERVICE DES LOISIRS**

**ATTENDU** que madame Nathalie Croteau a été embauchée à titre de régisseur culturel au Service des loisirs en vertu de la résolution portant le numéro 2014-12-469 adoptée le 15 décembre 2014;

**ATTENDU** que madame Croteau est entrée en fonction le 5 janvier 2015;

**ATTENDU** qu'elle était soumise à une période d'essai de six mois de travail continu;

**ATTENDU** la recommandation favorable du directeur du Service des loisirs;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Pierre Vocino

**APPUYÉ DE** : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement:

**D'ACCORDER** à madame Nathalie Croteau, le statut d'employée permanente au poste de régisseur culturel au Service des loisirs, tel statut étant effectif à compter du 5 juillet 2015.

**ADOPTÉE**

**2015-07-241**

**NOMINATION D'UN CHAUFFEUR "A" AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Suzanne Perron

**APPUYÉ DE** : monsieur Yves Sénécal

et résolu unanimement:

**DE NOMMER** monsieur Éric Legault au poste de chauffeur "A".

Cette nomination est faite aux conditions de la convention collective du Syndicat des salariés de la Ville de La Prairie (CSD).

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

**2015-07-242**

**MISE À JOUR DE LA GRILLE SALARIALE D'EMPLOYÉS SAISONNIERS POUR L'ANNÉE 2015**

**ATTENDU** la hausse du salaire minimum au Québec, de 0,20\$/heure, depuis le 1<sup>er</sup> mai 2015;

**ATTENDU** la recommandation du directeur du Service des loisirs;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Allen Scott

**APPUYÉ DE** : madame Eve Barrette-Marchand

et résolu unanimement:

**GRILLE SALARIALE 2015  
EMPLOYÉS SAISONNIERS**

VILLE DE LA PRAIRIE - DIVISION DES RESSOURCES HUMAINES

POSTE	PROGRESSION SALARIALE SELON LE NOMBRE D'ANNÉES D'EMBAUCHE A CE TITRE	2015
<b>Coordonnateur - Programmes estivaux</b>	Salaire unique	26.20 \$
<b>ATELIERS DIVERS; TERRAINS DE JEUX; PROGRAMME ADOLESCENTS; CAMPS DE JOUR; SERVICE DE GARDE; Etc</b>		
<b>Sauveteur-chef</b>	1ère année d'embauche	15.09 \$
	2ième	15.78 \$
	3ième	16.31 \$
<b>Chef d'équipe - Accompagnement</b> <b>Chef d'équipe - Camp de jour</b> <b>Chef d'équipe - Service de garde</b> <b>Chef d'équipe - Terrains de jeux (Parc-courir)</b> <b>Chef d'équipe - Programme adolescents</b>	1ère année d'embauche	18.09 \$
	2ième	18.88 \$
	3ième	19.65 \$
<b>Coordonnateur - Événements</b> <b>Coordonnateur - Patinoires extérieures</b> <b>Coordonnateur - Jeudis du Vieux La Prairie</b> <b>Assistant sauveteur-chef</b>	1ère année d'embauche	13.81 \$
	2ième	14.38 \$
	3ième	14.94 \$
<b>Moniteur : camp de jour, accueil du service de garde,</b> <b>service de garde, terrains de jeux (Parc-courir),</b> <b>programme adolescents, patinoires, événements</b> <b>Moniteur - Événements</b>	1ère année d'embauche	10.80 \$
	2ième	11.33 \$
	3ème	11.92 \$
<b>Moniteur ressource</b> <b>Sauveteur</b>	1ère année d'embauche	11.13 \$
	2ième	11.77 \$
	3ème	12.36 \$
<b>Accompagnateur spécialisé (enfants handicapés)</b>	1ère année d'embauche	12.57 \$
	2ième	12.84 \$
	3ème	13.11 \$
<b>Accompagnateur (ateliers préscolaires)</b>	1ère année d'embauche	12.57 \$
	2ième	12.84 \$
	3ème	13.11 \$
<b>PISCINE</b>		
<b>Assistant sauveteur</b>	Salaire unique	10.80 \$
<b>PATIN LIBRE</b>		
<b>Caissier - Patinoire intérieure</b>	1ère année d'embauche	11.56 \$
	2ième	11.67 \$
	3ième	12.34 \$
<b>APPARITEUR</b>		
<b>Appariteur - Écoles</b>	1ère année d'embauche	10.76 \$
	2ième	10.85 \$
<b>MINI-BASKET, PETITS SPORTIFS, etc.</b>		
<b>Animateur</b>	1ère année d'embauche	20.49 \$
	2ième	21.17 \$
	3ième	21.86 \$
<b>Salaire minimum à 10,55 \$ au 1er mai 2015.</b>		
Division des ressources humaines		
Note: Dans le présent document, la forme masculine est utilisée uniquement pour alléger le texte.		

"Ceci est le document annexé à la résolution  
2015-07-242 pour en faire partie intégrante."

**GRILLE SALARIALE 2015 (suite)  
EMPLOYÉS**

**VILLE DE LA PRAIRIE - DIVISION DES RESSOURCES HUMAINES**

POSTE	PROGRESSION SALARIALE SELON LE NOMBRE D'ANNÉES D'EMBAUCHE A CE TITRE	2015
<b>ATELIER PRÉSCOLAIRE, HEURE DU CONTE, etc.</b>		
<b>Éducateur préscolaire</b>	Salaire unique	24.98 \$
<b>PEINTURE À L'HUILE, PIANO, etc.</b>		
<b>Professeur</b>	Salaire unique	24.22 \$
<b>ANIMATEUR - HEURE DU CONTE</b>		
<b>Animateur - Heure du conte</b>	Salaire unique	20.26 \$
<b>SERVICE À LA CLIENTÈLE (référence - Annexe I de la convention collective, secteur bureau, en vigueur)</b>		
<b>Préposé à l'accueil</b>	<b>Référer à la convention collective secteur bureau</b>	
<b>ENTRETIEN (référence - Annexe I de la convention collective des cols bleus en vigueur)</b>		
<b>Préposé à l'entretien</b>	<b>Référer à la convention collective des cols bleus</b>	
<p><b>Salaire minimum à 10,55 \$ au 1er mai 2015.</b></p> <p>Division des ressources humaines</p> <p><i>Note: Dans le présent document, la forme masculine est utilisée uniquement pour alléger le texte.</i></p>		

**D'ADOPTER** la grille salariale d'employés saisonniers pour l'année 2015 jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

**2015-07-243**

**AUTORISATION DE VENTE D'ALCOOL DANS LE CADRE D'UN TOURNOI DE HANDBALL AU PARC DES PRÉS-VERTS**

**ATTENDU** la demande adressée par le Club de handball Champlain afin d'obtenir l'autorisation de vendre des boissons alcooliques (bière) dans le cadre du tournoi de "beach handball" que le Club tiendra le 29 août prochain au parc des Prés-Verts;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Yves Senécal

**APPUYÉ DE** : monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement:

**D'AUTORISER** le Club de handball Champlain à vendre des boissons alcooliques (bière) sur le site du parc des Prés-Verts dans le cadre du tournoi de "beach handball" qu'il tiendra le 29 août prochain, et ce, sous réserve de l'obtention du permis à être émis par la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

**D'AUTORISER** le directeur du Service des loisirs ou son représentant à signer le formulaire de permis de réunion requis ainsi que tout autre document nécessaire afin de donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**2015-07-244**

**DEMANDE D'UTILISATION DU PARC VICTORIN-ROY PAR LE COMPLEXE LE PARTAGE**

**ATTENDU** la demande du Complexe Le Partage pour l'utilisation du parc Victorin-Roy le 22 août 2015, entre 11 h et 15 h, pour la tenue d'une fête familiale organisée en collaboration avec le Club Optimiste de La Prairie et la paroisse de La Nativité;

**ATTENDU** que la Ville de La Prairie *pense et agit famille et aînés*;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Eve Barrette-Marchand

**APPUYÉ DE** : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement:

**D'AUTORISER** le Complexe Le Partage à utiliser le parc Victorin-Roy, le 22 août 2015 entre 11 h et 15 h, pour la tenue de la fête familiale.

**D'AUTORISER** le prêt de matériel divers, par le Service des loisirs, pour la tenue de cette fête.

**D'AUTORISER** l'émission d'une facturation pour le coût de la main-d'œuvre, et ce, en vertu de la politique d'accréditation et de soutien des organismes et des particuliers.

**D'ADRESSER** une copie de la présente résolution au Service des travaux publics, au Service de sécurité incendie, ainsi qu'à la Régie intermunicipale de police Roussillon à titre d'information.

**ADOPTÉE**

**2015-07-245**

**FÉLICITATIONS À NADEAU, NADEAU, BLONDIN, ARCHITECTES INC. DANS LE CADRE DU PANTHÉON DE L'EXCELLENCE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE ROYAL ROUSSILLON**

**ATTENDU** que la Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon (CCIRR) a tenu son Panthéon de l'excellence le 5 juin dernier;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Suzanne Perron  
**APPUYÉ DE** : monsieur Christian Caron  
et résolu unanimement:

**DE FÉLICITER** la firme Nadeau, Nadeau, Blondin, Architectes inc. pour le prix qu'elle a reçu lors du Panthéon de l'excellence 2015 de la CCIRR dans la catégorie Jeune entrepreneur – Aile jeunesse (18-35 ans).

**ADOPTÉE**

**2015-07-246**

**FÉLICITATIONS À L'ENTREPRISE M.A.C. ÉLECTRIQUE INC. DANS LE CADRE DU PANTHÉON DE L'EXCELLENCE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE ROYAL ROUSSILLON**

**ATTENDU** que la Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon (CCIRR) a tenu son Panthéon de l'excellence le 5 juin dernier;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Allen Scott  
**APPUYÉ DE** : madame Eve Barrette-Marchand  
et résolu unanimement:

**DE FÉLICITER** l'entreprise M.A.C. Électrique inc. pour le prix qu'elle a reçu lors du Panthéon de l'excellence 2015 de la CCIRR dans la catégorie Prix Coup de cœur du jury.

**ADOPTÉE**

**2015-07-247**

**FÉLICITATIONS AU COMPLEXE LE PARTAGE DANS LE CADRE DU PANTHÉON DE L'EXCELLENCE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE ROYAL ROUSSILLON**

**ATTENDU** que la Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon (CCIRR) a tenu son Panthéon de l'excellence le 5 juin dernier;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Christian Caron  
**APPUYÉ DE** : monsieur Yves Sénécal  
et résolu unanimement:

**DE FÉLICITER** le Complexe Le Partage pour le prix qu'il a reçu lors du Panthéon de l'excellence 2015 de la CCIRR dans la catégorie Prix Coup de cœur des membres.

**ADOPTÉE**

**2015-07-248**

**MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE PNEUS NEUFS, RECHAPÉS ET REMOULÉS**

**ATTENDU** que la Ville de La Prairie a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement d'achats pour des achats regroupés de pneus;

**ATTENDU** que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom;

**ATTENDU** que les articles 29.9.2 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.2 du *Code municipal* permettent à l'UMQ de déléguer, par entente, une partie de l'exécution du processus contractuel au Centre de services partagés du Québec (CSPQ);

**ATTENDU** que la Ville de La Prairie désire adhérer à ce dossier d'achats regroupés (DAR-Pneus neufs, rechapés et remoulés) pour se procurer les différents types de pneus identifiés dans une fiche technique d'inscription spécifique, et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Pierre Vocino

**APPUYÉ DE** : madame Suzanne Perron

et résolu unanimement:

**QUE** la Ville de La Prairie confirme son adhésion à ce regroupement – DAR-Pneus géré par le CSPQ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2019 (durée de 36 mois).

**QUE** la Ville de La Prairie confie au CSPQ, par l'entremise de l'UMQ, le processus menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents types de pneus nécessaires aux activités de la Ville.

**QUE** la Ville de La Prairie consent à ce que l'UMQ délègue au CSPQ, l'exécution de la présente entente.

**QUE** la Ville de La Prairie s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la fiche technique d'inscription transmise qui vise à connaître une estimation des quantités annuelles des divers types de pneus dont elle prévoit avoir besoin.

**QUE** la Ville de La Prairie estime ses besoins en pneus pour la durée du contrat de trente-six (36) mois à environ 36 000 \$.

**QUE** la Ville de La Prairie s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé.

**QUE** la Ville de La Prairie reconnaît que, selon sa politique administrative, le CSPQ percevra, directement auprès des fournisseurs-adjudicataires, un frais de gestion établi à 1% (0,6% versé au CSPQ et 0,4% à l'UMQ) qui sera inclus dans les prix de vente des pneus.

**QUE** la Ville de La Prairie reconnaît, selon la politique administrative du CSPQ, qu'elle devra être abonnée au Portail d'approvisionnement du CSPQ et d'en assurer le coût d'abonnement annuel établi actuellement à 500 \$ par code d'accès par individu, pour être inscrite à ce DAR-Pneus et bénéficier de l'ensemble des achats regroupés offerts par le CSPQ.

**ADOPTÉE**

**2015-07-249**

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UNE CHARGEUSE SUR PNEUS**

**ATTENDU** que la Ville a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour la fourniture d'une chargeuse sur pneus;

**ATTENDU** que les deux soumissions suivantes ont été reçues :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant pour la chargeuse</b>	<b>Montant pour l'option</b>	<b>Montant total (incluant les taxes)</b>
<u>Nortrax Québec inc.</u>	<u>214 000,00 \$</u>	<u>19 000,00 \$</u>	<u>267 891,75 \$</u>
CIMI inc.	201 921,00 \$	16 751,00 \$	251 418,13 \$

**ATTENDU** que pour les fins d'octroi du contrat, la comparaison des prix s'effectue sur le total de la soumission;

**ATTENDU** que comme CIMI inc. n'a pas été en mesure de fournir et démontrer les équivalences techniques demandées, sa soumission doit être rejetée;

**ATTENDU** que l'estimé pour ce contrat était de 250 000 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Eve Barrette-Marchand

**APPUYÉ DE** : monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement:

**D'OCTROYER** le contrat pour la fourniture d'une chargeuse sur pneus au plus bas soumissionnaire conforme, soit Nortrax Québec inc., au prix total soumissionné, soit 267 891,75 \$, incluant l'option chasse-neige de déglacage, le tout aux conditions prévues au document d'appel d'offres portant le numéro TP-15-100 et à la soumission retenue.

**D'AUTORISER** le directeur du Service des travaux publics ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Cette dépense sera imputée au règlement d'emprunt numéro 1367-E (TP1408).

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

**2015-07-250**

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UN CAMION AVEC CABINE D'ÉQUIPE ET CHÂSSIS**

**ATTENDU** que la Ville a procédé, par appel d'offres sur invitation, à la demande de soumissions pour la fourniture d'un camion avec cabine d'équipe et châssis;

**ATTENDU** que huit entreprises ont été invitées à soumissionner;

**ATTENDU** que les soumissionnaires sont les suivants :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant (incluant les taxes)</b>
<u>Dupont Ford ltée</u>	<u>38 533,87 \$</u>
Rive-Sud Chrysler Dodge inc.	39 604,29 \$
Lestage et Fils ltée	40 465,45 \$
Brossard Chevrolet Buick GMC	41 563,46 \$

**ATTENDU** que pour les fins d'octroi du contrat, la comparaison des prix s'effectue sur le total de la soumission;

**ATTENDU** que l'estimé pour ce contrat était de 50 000 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Christian Caron  
**APPUYÉ DE :** monsieur Yves Senécal  
et résolu unanimement:

**D'OCTROYER** le contrat pour la fourniture d'un camion avec cabine d'équipe et châssis, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Dupont Ford ltée, au prix forfaitaire soumissionné, soit 38 533,87 \$. Ce contrat est accordé aux conditions prévues au document d'appel d'offres portant le numéro TP-15-117 et à la soumission retenue.

**D'AUTORISER** le directeur du Service des travaux publics ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Cette dépense sera financée par l'appropriation des excédents affectés pour franchises d'assurances (05-992-30-000).

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

**2015-07-251**

**OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DU PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES DU BOULEVARD DES PRÉS-VERTS**

**ATTENDU** que la Ville a procédé, par appel d'offres public, à la demande de soumissions pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour la surveillance des travaux du prolongement des infrastructures du boulevard des Prés-Verts;

**ATTENDU** que le document d'appel d'offres prévoyait un système de pondération et d'évaluation des offres en vertu duquel chaque soumissionnaire obtenait un total possible de 100 points, la soumission conforme la plus basse étant celle obtenant le plus haut pointage final, après l'application de la formule prescrite par la loi;

**ATTENDU** que les soumissionnaires sont les suivants:

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Pointage</b>	<b>Montant (incluant les taxes)</b>	<b>Pointage final après application de la formule</b>	<b>Rang</b>
Groupe-Conseil Génipur inc.	83	73 152,84 \$	18.181	1
Tetra Tech QI inc.	70	77 090,74 \$	15.566	2

**ATTENDU** que l'estimé pour ce contrat était d'environ 160 000 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Yves Senécal  
**APPUYÉ DE :** monsieur Pierre Vocino  
et résolu unanimement:

**D'OCTROYER** le mandat pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour la surveillance des travaux du prolongement des infrastructures du boulevard des Prés-Verts au plus bas soumissionnaire conforme, soit le Groupe-Conseil Génipur inc., au prix forfaitaire soumissionné, soit 73 152,84 \$, le tout aux conditions prévues au document d'appel d'offres Génie / 2015-15 et à la soumission retenue.

**D'AUTORISER** le directeur du Service du Génie ou son représentant, à signer, pour et au nom de la Ville, les documents nécessaires afin de donner suite à la présente résolution.

L'octroi du présent mandat et son paiement demeurent conditionnels à l'approbation, par le MAMOT, et à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt numéro 1373-E

(GE1506) ainsi qu'à la réception du certificat d'autorisation par le MDDELCC et à l'octroi d'un contrat pour les travaux d'infrastructures à un entrepreneur général.

**ADOPTÉE**

**2015-07-252**

**OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA MODIFICATION DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME - CONCORDANCE RÈGLEMENT 170 MRC DE ROUSSILLON**

**ATTENDU** que la Ville a procédé, par appel d'offres sur invitation, à la demande de soumissions pour la fourniture de services professionnels concernant la modification du plan et des règlements d'urbanisme pour la concordance avec le règlement 170 de la MRC de Roussillon;

**ATTENDU** que le document d'appel d'offres prévoyait un système de pondération et d'évaluation des offres en vertu duquel chaque soumissionnaire obtenait un total possible de 100 points, la soumission conforme la plus basse étant celle obtenant le plus haut pointage final, après l'application de la formule prescrite par la loi;

**ATTENDU** que les soumissionnaires sont les suivants:

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Pointage</b>	<b>Montant (incluant les taxes)</b>	<b>Pointage final après application de la formule</b>	<b>Rang</b>
<u>BC2 Groupe Conseil inc.</u>	<u>74.5</u>	<u>23 600,00 \$</u>	<u>52.75</u>	<u>1er</u>
AECOM Consultants inc.	72	34 394,77 \$	35.47	2e
Consultants S.M. inc.	73.5	42 044,06 \$	29.37	3e

**ATTENDU** que l'estimé pour ce contrat était d'environ 50 000 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Suzanne Perron

**APPUYÉ DE** : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement:

**D'OCTROYER** le mandat pour la fourniture de services professionnels concernant la modification du plan et des règlements d'urbanisme pour la concordance avec le règlement 170 de la MRC de Roussillon au plus bas soumissionnaire conforme, soit BC2 Groupe Conseil inc., au prix forfaitaire soumissionné, soit 23 600,00\$, le tout aux conditions prévues au document d'appel d'offres Urbanisme 2015-01 et à la soumission retenue.

**D'AUTORISER** le directeur du Service de l'urbanisme ou son représentant, à signer, pour et au nom de la Ville, les documents nécessaires afin de donner suite à la présente résolution.

Cette dépense sera imputée au règlement d'emprunt numéro 1352-E (UR1401).

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

2015-07-253

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES DU BOULEVARD DES PRÉS-VERTS**

**ATTENDU** que la Ville a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour le prolongement des infrastructures du boulevard des Prés-Verts;

**ATTENDU** que sept soumissions ont été reçues et que les trois plus bas soumissionnaires sont les suivants :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant (incluant les taxes)</b>
Excavation CivilPro inc.	<u>3 139 249,87 \$</u>
Sintra inc. (Région Montérégie Rive-Sud)	3 233 223,99 \$
Béton Mobile St-Alphonse inc.	3 371 461,94 \$

**ATTENDU** que pour les fins d'octroi du contrat, la comparaison des prix s'effectue sur le total de la soumission;

**ATTENDU** que l'estimé pour ce contrat était de 3 783 712 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Yves Senécal

**APPUYÉ DE** : monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement:

**D'OCTROYER** le contrat pour le prolongement des infrastructures du boulevard des Prés-Verts au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation CivilPro inc., au prix forfaitaire soumissionné, soit 3 139 249,87 \$, le tout aux conditions prévues au document d'appel d'offres portant le numéro Génie / 2015-16 et à la soumission retenue.

**D'AUTORISER** le directeur du Service du génie ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

L'octroi du présent contrat et son paiement demeurent conditionnels à l'approbation, par le MAMOT, et à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt numéro 1373-E (GE1506) ainsi qu'à la réception de toutes les autorisations environnementales requises et à l'autorisation des travaux par le ministère des Transports du Québec.

**ADOPTÉE**

2015-07-254

**REJET DE SOUMISSION - INSTALLATION DE BÉTON ESTAMPÉ POUR ABRIBUS**

**ATTENDU** que la Ville a procédé, par appel d'offres sur invitation, à la demande de soumissions pour l'installation de béton estampé pour abribus;

**ATTENDU** qu'une seule soumission a été reçue et ouverte le 25 juin 2015;

**ATTENDU** que le prix de la soumission s'est avéré plus élevé que l'estimation faite ainsi que du budget disponible;

**ATTENDU** que la Ville s'est engagée à n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions déposées;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Suzanne Perron

**APPUYÉ DE** : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement:

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

**DE REJETER** la soumission ouverte le 25 juin 2015 dans le cadre de l'appel d'offres portant le numéro TP-15-111 pour l'installation de béton estampé pour abribus.

**D'AUTORISER** le Service des travaux publics à effectuer un nouvel appel d'offres dans ce dossier, en temps opportun.

**ADOPTÉE**

**2015-07-255**

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES SUR LA RUE LONGTIN**

**ATTENDU** que la Ville a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour la réalisation de travaux d'infrastructures sur la rue Longtin;

**ATTENDU** que sept soumissions ont été reçues et que les trois plus bas soumissionnaires sont les suivants :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant (incluant les taxes)</b>
<u>Excavation CivilPro inc.</u>	<u>1 414 939,84 \$</u>
175784 Canada inc.	1 456 094,43 \$
Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-Sud)	1 544 545,26 \$

**ATTENDU** que l'estimé pour ce contrat était d'environ 2 381 000 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Christian Caron

**APPUYÉ DE :** monsieur Allen Scott

et résolu unanimement:

**D'OCTROYER** le contrat pour la réalisation de travaux d'infrastructures sur la rue Longtin au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation CivilPro inc., au prix forfaitaire soumissionné, soit 1 414 939,84 \$, le tout aux conditions prévues au document d'appel d'offres portant le numéro Génie / 2015-18 et à la soumission retenue.

**D'AUTORISER** le directeur du Service du génie ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Cette dépense sera imputée au règlement d'emprunt numéro 1360-E (GE1206).

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

**2015-07-256**

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE CHLORURE DE SODIUM EN VRAC POUR LA SAISON HIVERNALE 2015-2016**

**ATTENDU** que la Ville a mandaté l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en vertu de la résolution numéro 2015-04-108, pour l'achat regroupé de sel de déglçage (chlorure de sodium) pour la saison hivernale 2015-2016;

**ATTENDU** que le 1<sup>er</sup> juin dernier, l'UMQ a procédé à l'ouverture des soumissions pour ledit achat regroupé;

**ATTENDU** que deux contrats ont été octroyés par l'UMQ, soit un avec transport et un sans transport, pour la région G-2, dont la Ville de La Prairie fait partie;

**ATTENDU** que le contrat comprenant le prix avec transport a été octroyé à la compagnie Technologie de dégivrage Cargill;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Pierre Vocino

**APPUYÉ DE** : madame Eve Barrette-Marchand  
et résolu unanimement:

**D'ENTÉRINER** l'octroi, par l'UMQ, du contrat pour la fourniture de sel de déglacement (chlorure de sodium) avec transport pour la saison hivernale 2015-2016, à Technologie de dégivrage Cargill au prix de 83,49 \$/T.M.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**QUE** les sommes nécessaires au paiement de ce contrat pour l'année 2016 soient réservées à même le budget de l'année visée.

**ADOPTÉE**

**2015-07-257**

**VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN (LOT 3 982 378 DU CADASTRE DU QUÉBEC) SUR LA RUE MAILLOUX**

**ATTENDU** que le lot 3 982 378 du cadastre du Québec est une parcelle de terrain adjacente à la propriété sise au 6605, rue Mailloux et que, dans le passé, la Ville avait l'intention d'y aménager un passage piétonnier, ce qui ne s'est pas réalisé;

**ATTENDU** que la Ville s'est déjà départie de certaines parcelles de terrain dont elle n'avait plus besoin;

**ATTENDU** que madame Claudia Berger et monsieur Maxime Bayzelon, propriétaires de la propriété sise au 6605, rue Mailloux, ont manifesté de l'intérêt à acheter cette parcelle de terrain;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Yves Sénécal

**APPUYÉ DE** : monsieur Christian Caron  
et résolu unanimement:

**DE VENDRE** à madame Claudia Berger et monsieur Maxime Bayzelon la parcelle de terrain, d'une superficie de 361,6 mètres carrés (lot 3 982 378 du cadastre du Québec), adjacente à leur propriété sise au 6605, rue Mailloux, au prix de 723,20 \$, plus les taxes applicables, représentant la juste valeur marchande.

**QUE** cette vente soit faite sans autre garantie que les faits personnels de la Ville. Les frais et honoraires de l'acte de vente seront à la charge des acquéreurs, de même que toute opération cadastrale ou description technique. La Ville ne fournira aucune copie de son titre d'acquisition, aucun plan ou description technique.

**D'AUTORISER** le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, à signer l'acte de vente et tout autre document requis aux fins de donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**2015-07-258**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – DEMANDE DE MODIFICATION DU CERTIFICAT D'AUTORISATION - DÉPÔT DE NEIGES USÉES SITUÉ AU 725, RUE BERNIER**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Allen Scott

**APPUYÉ DE** : madame Eve Barrette-Marchand  
et résolu unanimement:

**D'AUTORISER** le directeur du Service des travaux publics, monsieur Guy Trahan, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document relatif à une demande de modification du certificat d'autorisation concernant le dépôt de neiges usées situé au 725, rue Bernier à La Prairie, dans le but de modifier le bassin de sédimentation actuel, et ce, afin de se conformer à la réglementation.

**ADOPTÉE**

**2015-07-259**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION – PLATEFORME POUR LA GESTION DES RÉSIDUS DE BALAI DE RUE AU 725, RUE BERNIER**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Christian Caron  
**APPUYÉ DE :** madame Suzanne Perron  
et résolu unanimement:

**D'AUTORISER** le directeur du Service des travaux publics, monsieur Guy Trahan, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document relatif à une demande de certificat d'autorisation pour mettre en place une plateforme pour la gestion des résidus de balai de rue au 725, rue Bernier à La Prairie.

**ADOPTÉE**

**2015-07-260**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – PROMESSE DE SERVITUDE POUR LIGNES DE TÉLÉCOMMUNICATION ET DE CÂBLODISTRIBUTION SOUTERRAINES – VIDÉOTRON S.E.N.C.**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Pierre Vocino  
**APPUYÉ DE :** monsieur Yves Sénécal  
et résolu unanimement:

**D'AUTORISER** la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, une promesse de servitude pour lignes de télécommunication et de câblodistribution souterraines sur une partie du lot 2 264 614 du cadastre du Québec (parc des Prés-Verts), et par la suite l'acte de servitude qui en découlera.

**ADOPTÉE**

**2015-07-261**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – ACTE DE VENTE ENTRE 9305-0490 QUÉBEC INC. ET LA VILLE DE LA PRAIRIE - LOT 5 667 635 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Yves Sénécal  
**APPUYÉ DE :** monsieur Christian Caron  
et résolu unanimement:

**D'AUTORISER** le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, un acte de vente entre 9305-0490 Québec inc. et la Ville de La Prairie, pour l'acquisition par la Ville du lot 5 667 635 du cadastre du Québec.

**ADOPTÉE**

2015-07-262

**DÉLÉGATION D'AUTORISATION DE SIGNATURE – AUTORISATION ET ENTENTE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE TERRASSE DE RESTAURANT SUR UNE EMPRISE PUBLIQUE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Christian Caron

**APPUYÉ DE :** monsieur Yves Sénécal

et résolu unanimement:

**DE DÉLÉGUER** au directeur du Service de l'urbanisme l'autorisation de signer, pour et au nom de la Ville, une autorisation accompagnée d'une entente entre monsieur Gilles Lamarche, madame Rebecca Fotiadi et la Ville pour l'aménagement d'une terrasse de restaurant, dans l'emprise de rue, face au 206, rue Sainte-Marie (restaurant Quartier général).

**ADOPTÉE**

2015-07-263

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE POUR UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE 12 541 000 \$**

**ATTENDU** que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de La Prairie souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 12 541 000 \$ :

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT #	POUR UN MONTANT DE \$
1172-E	343 100 \$
1148-E	43 700 \$
1212-E	16 900 \$
1259-E	274 500 \$
1245-E	1 013 900 \$
1244-E	2 445 300 \$
1261-E	122 900 \$
1259-E	109 800 \$
1279-E	1 691 200 \$
1226-E	892 100 \$
1259-E	28 800 \$
1280-E	43 300 \$
1285-E	19 900 \$
1302-E	17 100 \$
1324-E	125 300 \$
1327-E	40 400 \$
1335-E	262 300 \$
1339-E	2 225 200 \$
1341-E	1 094 900 \$
1349-E	900 000 \$
1352-E	268 100 \$
1361-E	37 500 \$
1371-E	524 800 \$

**ATTENDU** que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Eve Barrette-Marchand

**APPUYÉ DE :** monsieur Christian Caron

et résolu unanimement:

**QUE** les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 12 541 000 \$.

**QUE** les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 21 juillet 2015.

**QUE** ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS.

**QUE** CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

**QUE** CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises ».

**QUE** pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Caisse Desjardins de La Prairie située au 450, boulevard Taschereau, La Prairie (Québec) J5R 1V1.

**QUE** les intérêts soient payables semi-annuellement, le 21 janvier et le 21 juillet de chaque année.

**QUE** les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7).

**QUE** les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de La Prairie, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

## **ADOPTÉE**

**2015-07-264**

### **RÉSOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE POUR UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE 12 541 000 \$**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Suzanne Perron

**APPUYÉ DE :** monsieur Allen Scott

et résolu unanimement:

**QUE**, pour réaliser l'emprunt au montant total de 12 541 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 1172-E, 1148-E, 1212-E, 1259-E, 1245-E, 1244-E, 1261-E, 1279-E, 1226-E, 1280-E, 1285-E, 1302-E, 1324-E, 1327-E, 1335-E, 1339-E, 1341-E, 1349-E, 1352-E, 1361-E et 1371-E, la Ville de La Prairie émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

**cinq (5) ans** (à compter du 21 juillet 2015); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 à 2025, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 1259-E, 1245-E, 1244-E, 1261-E, 1279-E, 1226-E, 1280-E, 1302-E, 1324-E, 1327-E, 1335-E, 1339-E, 1341-E, 1349-E, 1352-E et 1371-E, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

**dix (10) ans** (à compter du 21 juillet 2015); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 1244-E, 1259-E, 1280-E, 1324-E, 1327-E, 1339-E, 1341-E, 1349-E et 1352-E,

chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

## **ADOPTÉE**

**2015-07-265**

### **RÉSOLUTION DE PROLONGATION POUR UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE 12 541 000 \$**

**ATTENDU** que la Ville de La Prairie désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

**ATTENDU** que la Ville de La Prairie aura, le 8 juillet 2015, un montant de 2 678 000 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 3 298 000 \$, pour une période de 10 ans et 15 ans, en vertu des règlements d'emprunt numéros 1259-E 1244-E et 1261-E;

**ATTENDU** que ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

**ATTENDU** que la Ville de La Prairie avait, le 27 avril 2015, un montant de 1 349 000 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 3 220 000 \$, pour une période de 5 ans et 10 ans, en vertu des règlements d'emprunt numéros 1148-E, 1212-E, 1259-E et 1245-E;

**ATTENDU** que ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

**ATTENDU** que l'émission d'obligations qui comprendra lesdits renouvellements soit datée du 21 juillet 2015;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Allen Scott

**APPUYÉ DE** : monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement:

**QUE** la Ville de La Prairie emprunte 2 678 000 \$ par obligation en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de 13 jours au terme original des règlements mentionnés ci-haut.

**QUE** la Ville de La Prairie emprunte 1 349 000 \$ par obligation en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de 2 mois et 24 jours au terme original des règlements mentionnés ci-haut.

## **ADOPTÉE**

**2015-07-266**

### **ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE 12 541 000 \$**

**ATTENDU** que, conformément aux règlements d'emprunt numéros 1172-E, 1148-E, 1212-E, 1259-E, 1245-E, 1244-E, 1261-E, 1279-E, 1226-E, 1280-E, 1285-E, 1302-E, 1324-E, 1327-E, 1335-E, 1339-E, 1341-E, 1349-E, 1352-E, 1361-E et 1371-E, la Ville de La Prairie souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

**ATTENDU** que la Ville de La Prairie a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 21 juillet 2015, au montant de 12 541 000 \$;

**ATTENDU** qu'à la suite de cette demande, la Ville de La Prairie a reçu les soumissions détaillées ci-dessous:

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION SCOTIA CAPITAUX INC.	98,97600	941 000 \$	1,20000 %	2016	2,62656 %
		962 000 \$	1,30000 %	2017	
		983 000 \$	1,50000 %	2018	
		1 005 000 \$	1,75000 %	2019	
		5 996 000 \$	2,10000 %	2020	
		2 654 000 \$	3,15000 %	2025	
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.	98,31100	941 000 \$	1,25000 %	2016	2,75260 %
		962 000 \$	1,40000 %	2017	
		983 000 \$	1,60000 %	2018	
		1 005 000 \$	1,85000 %	2019	
		5 996 000 \$	2,00000 %	2020	
		2 654 000 \$	3,20000 %	2025	
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	98,24000	941 000 \$	1,30000 %	2016	2,79449 %
		962 000 \$	1,50000 %	2017	
		983 000 \$	1,60000 %	2018	
		1 005 000 \$	1,85000 %	2019	
		5 996 000 \$	2,05000 %	2020	
		2 654 000 \$	3,20000%	2025	
MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.	98,60700	941 000 \$	1,25000 %	2016	2,88628 %
		962 000 \$	1,40000 %	2017	
		983 000 \$	1,60000 %	2018	
		1 005 000 \$	1,90000 %	2019	
		5 996 000 \$	2,25000 %	2020	
		2 654 000 \$	3,40000 %	2025	

**ATTENDU** que l'offre provenant de Mackie Research Capital Corporation Scotia Capitaux inc. s'est avérée la plus avantageuse;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Yves Sénécal

**APPUYÉ DE :** madame Suzanne Perron

et résolu unanimement:

**QUE** l'émission d'obligations au montant de 12 541 000 \$ de la Ville de La Prairie soit adjugée à Mackie Research Capital Corporation Scotia Capitaux inc.

**QUE** demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

**QUE** le maire, ou en son absence le maire suppléant et la trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

**QUE** CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

**QUE** CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

**ADOPTÉE**

2015-07-267

**RAPPORT 2014 CONCERNANT LE PLAN D'ACTION MUNICIPAL 2011-2012-2013 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES**

**ATTENDU** la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de l'intégration scolaire, professionnelle et sociale* (L.R.Q. c. E-20.1);

**ATTENDU** la création par la Ville du Comité concernant les personnes handicapées;

**ATTENDU** le rapport déposé par ce comité;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Suzanne Perron

**APPUYÉ DE** : monsieur Yves Sénécal

et résolu unanimement:

**D'APPROUVER** le rapport 2014 concernant le plan d'action municipal 2011-2012-2013 à l'égard des personnes handicapées dont copie demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

2015-07-268

**NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT SUBSTITUT DE LA VILLE AUPRÈS DE TARSO**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Suzanne Perron

**APPUYÉ DE** : monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement:

**DE NOMMER** monsieur Yves Sénécal, conseiller, représentant substitut de la Ville auprès de TARSO, l'organisme du transport adapté sur la Rive-Sud Ouest.

**ADOPTÉE**

2015-07-269

**AFFECTATION D'EXCÉDENT 2014**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Pierre Vocino

**APPUYÉ DE** : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement:

**D'AFFECTER** une somme de 552 900 \$ de l'excédent non affecté (05-991-10-000) vers l'excédent affecté, comme suit:

- 350 000 \$ (Festivités du 350<sup>e</sup> anniversaire – 05-992-82-000)
- 202 900 \$ (Environnement – 05-992-50-000)

**ADOPTÉE**

2015-07-270

**APPUI À LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES – PROJET DE TERRAIN DE SOCCER-FOOTBALL SYNTHÉTIQUE**

**ATTENDU** que le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et ministre responsable du Loisir et du Sport, monsieur François Blais, a invité la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries à lui soumettre ses projets de construction, de rénovation, d'aménagement et de mise aux normes d'installations



Rapport 2014  
du  
Plan d'action municipal 2011-2012-2013  
à l'égard des  
personnes handicapées

Ville de La Prairie  
Adopté le



**Plan d'action de la Ville de La Prairie à l'égard des personnes handicapées  
2011-2012-2013  
Rapport 2014**

Service responsable	Obstacles à l'intégration	Actions	Services impliqués et partenaires <sup>1</sup>	Indicateurs de résultats	Réalisé	Détails ou suivis à venir
Communications 2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sensibiliser les employés se déplaçant avec un véhicule de la Ville au respect des espaces réservés aux personnes handicapées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Publier des articles dans le journal des employés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Travaux publics</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Articles publiés.</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	Prévu dans le journal interne de mars 2014
Communications 2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Peu de promotion effectuée jusqu'à maintenant concernant l'importance que la Ville accorde aux personnes handicapées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Relancer l'OPHQ concernant la réalisation d'une entrevue qui sera publiée dans leur bulletin relativement à l'accueil d'employés handicapés au Service des travaux publics.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ OPHQ</li> <li>▪ Travaux publics</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Parution de l'article</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	À réaliser en 2014
Travaux publics 2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Certains espaces de stationnements municipaux sont non conformes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Vérifier la conformité des espaces de stationnement appartenant à la Ville.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Service des loisirs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Inventaire effectué et corrections apportées selon le budget disponible.</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Travaux publics 2012-2013	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Certains bâtiments municipaux ne sont pas accessibles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Répertorier les bâtiments municipaux accessibles et les obstacles architecturaux restants. Prendre connaissance des principes d'accessibilité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Urbanisme</li> <li>▪ Génie</li> <li>▪ Service des loisirs</li> <li>▪ OPHQ</li> <li>▪ Autres municipalités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Analyser l'accessibilité des bâtiments et noter les obstacles sur lesquels il faudrait intervenir.</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Service du génie a présenté un projet d'étude d'accès aux bâtiments municipaux au «Programme triennal d'immobilisations» pour 2014 et priorise le Théâtre du Vieux La Prairie.

**Plan d'action de la Ville de La Prairie à l'égard des personnes handicapées  
2011-2012-2013  
Rapport 2014**

Service responsable	Obstacles à l'intégration	Actions	Services impliqués et partenaires <sup>1</sup>	Indicateurs de résultats	Réalisé	Détails ou suivis à venir
Travaux publics 2012-2013	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La Maison des Aînés n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Analyser la possibilité de relocaliser La Maison des Aînés ou de réaménager les espaces existants.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Urbanisme</li> <li>▪ Génie</li> <li>▪ Service des loisirs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Améliorer l'accessibilité aux locaux</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	La Maison des Aînés sera sans doute relocalisée lors de la construction du nouveau centre de loisirs prévu en 2014.

**PLAN D'ACTION 2014**

En 2014, il y avait un contexte particulier à la ville de La Prairie et également au Service des loisirs. Tout d'abord, il y a eu le départ de la régisseur communautaire en poste et l'arrivée d'une nouvelle personne. Aussi, le service des loisirs a été en manque d'effectifs toute l'année 2014. Le président du comité était également en congé maladie. Et aussi, le décès de la mairesse Mme. Lucie F. Roussel. Donc il n'y a pas eu de plan d'action pour l'année 2014. C'est pour cette raison que le rapport 2014 est fait en lien avec le plan d'action 2011-2012-2013.

**Lexique des acronymes et des sigles :**

APHRSO : Association des personnes handicapées de la Rive-Sud Ouest  
 CSSS : Centres de santé et de services sociaux Jardins-Roussillon  
 GAPHRSM : Groupement des associations de personnes handicapées de la Rive-Sud de Montréal  
 OPHQ : Office des personnes handicapées du Québec  
 PAEPH : Plan d'action à l'égard des personnes handicapées  
 SEMO : Service externe de main-d'œuvre  
 SRSOR : Service de réadaptation Sud-Ouest et Renfort

**Membres du comité municipal à l'égard des personnes handicapées en 2014 :**

Yves Sénécal, conseiller municipal et président du comité  
 Sonia Paquin, régisseur communautaire et secrétaire du comité  
 Caroline Varin, régisseur communautaire et secrétaire du comité  
 Pierre Brodeur, directeur du Service des loisirs

**Membres Partenaires du Comité :**

Bertrand Legault, conseiller à l'intervention collective régionale de la Montérégie à l'OPHQ  
 Nancy Côté, directrice de l'APHRSO  
 Pauline Couture, directrice du GAPHRSM

sportives et récréatives dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III;

**ATTENDU** que l'aménagement d'un terrain de football LCF/soccer synthétique avec une piste d'athlétisme de 400m et de 100m éclairée à l'école secondaire de la Magdeleine répondra aux besoins de la commission scolaire, de la Ville de La Prairie et aux organismes sportifs de la région en ce qui a trait à la pratique d'activités physiques et sportives;

**ATTENDU** que la Ville de La Prairie et la commission scolaire sont favorables à ladite installation pour la collectivité;

**ATTENDU** que le projet qui sera présenté est conforme avec les normes de sécurité et aux normes sportives en vigueur;

**ATTENDU** les retombées potentielles du projet sur l'accueil et l'organisation d'événements sportifs et sur l'encadrement d'athlètes;

**ATTENDU** l'accessibilité à l'installation pour les clientèles multiples, et la concertation des partenaires pour favoriser l'accès aux installations à la population;

**ATTENDU** l'état actuel de la surface de jeu naturel du terrain de football et de la piste d'athlétisme;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Pierre Vocino

**APPUYÉ DE** : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement:

**D'APPUYER** la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries pour la présentation de son projet d'aménagement d'un terrain de football (LCF) soccer synthétique avec une piste d'athlétisme de 400 m et de 100 m éclairée à l'école secondaire de la Magdeleine au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III.

**ADOPTÉE**

**2015-07-271**

**AIDE FINANCIÈRE À LA MAISON D'HÉBERGEMENT L'ÉGIDE – SOUPER-BÉNÉFICE ANNUEL**

**ATTENDU** que la Maison d'hébergement et de transition l'Égide organise son souper-bénéfice annuel, le samedi 24 octobre prochain à Candiac;

**ATTENDU** que cet organisme vient en aide aux femmes et à leurs enfants victimes de violence;

**ATTENDU** que l'argent amassé dans le cadre de cette activité permettra à l'Égide de poursuivre sa mission;

**ATTENDU** qu'il importe que la Ville contribue au succès de cette activité;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Allen Scott

**APPUYÉ DE** : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement:

**D'ACCORDER** une aide financière de 400 \$ à la Maison d'hébergement et de transition l'Égide dans le cadre du souper-bénéfice annuel qui se tiendra le samedi 24 octobre 2015 à Candiac.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

2015-07-272

**AIDE FINANCIÈRE À UNE ATHLÈTE LAPRAIRIENNE EN VOLLEYBALL**

**ATTENDU** que madame Camille H. Beudet est une jeune joueuse de volleyball de La Prairie au talent prometteur et qu'elle fait partie de la Fédération de volleyball du Québec;

**ATTENDU** que la Ville juge opportun d'encourager madame Beudet à poursuivre ses objectifs sportifs;

**ATTENDU** qu'en vertu de la politique d'accréditation et de soutien des organismes et particuliers, un soutien financier peut être accordé à un athlète laprairien pour sa participation à des compétitions;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Pierre Vocino

**APPUYÉ DE** : madame Suzanne Perron  
et résolu unanimement:

**D'ACCORDER** une aide financière de 100 \$ à madame Camille H. Beudet afin de contribuer aux frais qu'elle a engagés lors de sa participation au Championnat canadien de volleyball qui s'est tenu du 15 au 17 mai dernier à Calgary.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle s'ils le désirent.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les membres du conseil répondent aux questions posées.

2015-07-273

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 22 h 18

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Pierre Vocino

**APPUYÉ DE** : madame Suzanne Perron  
et résolu unanimement:

**QUE** la séance soit et est levée.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
M. DONAT SERRES, maire

\_\_\_\_\_  
Me DANIELLE SIMARD, greffière

Ce 6 juillet 2015

Je, soussignée, certifie par la présente que la Ville de La Prairie dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 6 juillet 2015.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

\_\_\_\_\_  
Nathalie Guérin, trésorière